

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE
Séance spéciale du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 3 février 2022, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

ÉTAIT ABSENTE

Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
----------------------------	-------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire
EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 18h55 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 18-02-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**4. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 207-02-22 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DU BUREAU
MUNICIPAL DE MÊME QUE DES TRAVAUX CONNEXES,
COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 161 287 \$,
REMBOURSABLE SUR 20 ANS**

AVIS est donné par Marie-Josée Lapierre, membre du conseil municipal, qu'un
règlement sera soumis à l'attention du conseil municipal visant à décréter les
travaux de construction pour l'aménagement et l'agrandissement du bureau
municipal et des travaux connexes comportant une dépense de 2 161 287 \$ et un
emprunt pour financer en partie le coût du projet et appropriant à la réduction de
cet emprunt l'aide financière déjà confirmée dans le cadre du programme
Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), l'emprunt
étant remboursable sur 20 ans et un projet de ce règlement est déposé avec le
présent avis de motion.

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

6. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par
Le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la
séance levée à 18h57.

7. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire